



Remboursement sinistre DC BDG et DR

Par **panatinaikos**, le **06/06/2018 à 14:42**

Svp moi j'ai une agence d'assurance un client à fait un accident il est assuré que en DC et BDG et DR il est rentré dans un poteau il me réclame pour le remboursement. Le poteau est il couvert par la RC de mon client, par contre ma relation sera-t-elle prise en charge car le tiers n'est pas identifié le poteau est assuré par les collectivités locales...

Par **chaber**, le **06/06/2018 à 14:53**

BONJOUR
[citation]j'ai une agence d'assurance[/citation]vous n'auriez même pas à poser votre question mais répondre vous-même à votre client. (en consultant le service sinistre si vous n'êtes pas compétent).
[citation]Il est assuré que en DC [citation]Dommages collisions: il faut nécessairement un tiers automobile identifié.
Ce qui n'est pas le cas: choc avec un poteau. Il aurait fallu une garantie Tous risques
[citation]il est assuré que en DC et BDG[/citation]pare-brise oui. Optiques de phares: lisez les conditions générales
[citation]la RC de mon client, par contre ma relation sera-t-elle prise en charge car le tiers n'est pas identifié le poteau est assuré par les collectivités locales...[/citation]la responsabilité civile jouera pour indemniser la collectivité locale
De plus l'assuré subira un malus